



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4792

Attribution de subventions pour un montant total de 15 900 euros à des associations de commerçants et producteurs dans le cadre de l'animation commerciale sur le territoire de la Ville de Lyon

Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat

Rapporteur : Mme BOUZERDA Fouziya

SEANCE DU 20 MAI 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 22 MAI 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 13 MAI 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 28 MAI 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 31 MAI 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme SERVIEN (pouvoir à M. BRUMM), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), M. BERAT (pouvoir à Mme BALAS), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme MANOUKIAN (pouvoir à Mme RABATEL), Mme BAUGUIL (pouvoir à M. BROLIQUIER), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2019/4792 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR UN MONTANT TOTAL DE 15 900 EUROS A DES ASSOCIATIONS DE COMMERÇANTS ET PRODUCTEURS DANS LE CADRE DE L'ANIMATION COMMERCIALE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE LYON (DIRECTION DE L'ECONOMIE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 7 mai 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La diversité de l'offre commerciale de la Ville de Lyon s'appuie sur un vaste tissu de proximité réparti au cœur des arrondissements. Dans ces polarités commerciales, la diversité des activités sédentaires et non sédentaires anime la vie des quartiers et contribue à la qualité du cadre de vie des Lyonnais.

Ce dynamisme repose notamment sur les actions collectives menées par les associations de professionnels qui souhaitent répondre aux enjeux économiques de leurs adhérents, ainsi qu'aux attentes des clients.

Pour assurer la pérennité de ces actions et garantir ainsi le maintien d'une offre commerciale de qualité pour les Lyonnais, la Ville de Lyon accompagne les démarches de plusieurs associations.

Cette année, suite au mouvement des gilets jaunes qui a eu un impact important sur la fréquentation du centre-ville de Lyon, l'association Le Petit Bellecour, l'association Charité Bellecour, l'association des commerçants du quartier Auguste Comte et l'association des commerçants de la rue Victor Hugo se sont coordonnées afin concentrer leurs animations à la même date et créer ainsi un pôle d'attraction pour les familles.

1. Association Le Petit Bellecour – 2^e arrondissement : attribution d'une subvention de 1 500 euros pour l'organisation d'actions d'animations et de promotions du commerce

L'association des commerçants « Le Petit Bellecour » couvre un périmètre situé à l'Ouest de la place Bellecour autour de la rue du Plat. Après plusieurs années d'inactivité, l'association a été reprise, il y a 5 ans, par une équipe de commerçants dynamiques qui constataient que ces rues, bien que situées à proximité de la place Bellecour, restaient mal connues des Lyonnais et manquaient de visibilité. Ce quartier gagne pourtant à être mieux connu car il présente une offre commerciale de proximité, qualitative et diversifiée : alimentaire, prêt-à-porter (présence de créateurs), santé-beauté, etc.

L'animation commerciale est un vrai enjeu pour redynamiser le quartier et engendrer du flux dans les boutiques.

L'association compte aujourd'hui une trentaine d'adhérents. Elle ne dispose pas de salariés et vit essentiellement de ses adhésions. Toutes les actions sont réalisées grâce au bénévolat de ses membres actifs et aux aides ponctuelles de la Ville de Lyon.

Après avoir travaillé sur son identité en créant un concept de quartier, « Le Petit Bellecour, shopping confidentiel » et des outils de communication (page Facebook, flyers), l'association organise depuis quatre ans une animation annuelle avant l'été, ainsi qu'une animation de fin d'année (tours du quartier en calèche). Par ailleurs, elle participe aux illuminations du quartier avec le soutien de la Ville de Lyon.

Afin de développer l'économie du quartier, les commerçants de l'association « Le Petit Bellecour » rééditent leur animation d'avant été en renouvelant son format, avec une volonté forte : créer des liens avec les clients, échanger, communiquer et faire découvrir la richesse et la diversité des boutiques. Cette année, la Fête de l'Eté, guinguette des commerçants sur le thème de la famille aura lieu en juin, rue du Plat. Des animations ludiques seront proposées par les commerçants au public.

Le budget global prévisionnel de l'association pour l'année 2019 est de 8 500 €

Le budget prévisionnel de l'association pour la réalisation de son événement est de 3 220 €

Par délibération n° 2018/3860 du 28 mai 2018, vous avez alloué à l'association « Le Petit Bellecour » une subvention de 1 500 € pour « La Fête de l'Eté » 2018.

Je vous propose que la Ville de Lyon alloue à l'association « Le Petit Bellecour » une subvention de 1 500 € pour accompagner la mise en œuvre de cet événement en 2019.

2. Association Charité Bellecour – 2^e arrondissement : attribution d'une subvention de 2 000 € pour l'organisation d'actions d'animations et de promotion

Cette année, l'association Charité Bellecour s'est coordonnée avec 3 autres associations de commerçants pour que chacune concentre ses animations à la même date et créer ainsi un pôle d'attraction pour les familles. Ces dernières représentent les commerçants des secteurs suivants : rue du Plat, Auguste Comte et Victor Hugo.

Dans ce cadre, elle envisage d'organiser cette année en juin la course des garçons de café, rue Charité : en tenue professionnelle, une trentaine de participants réalisent un parcours en marche rapide en gardant intact le contenu du plateau qu'ils portent. Le but est simple : atteindre la ligne d'arrivée le plus vite possible tout en préservant les plateaux portés, dans des conditions similaires à celle du « coup de feu » en service.

Organisée pour la première fois en 2016 par l'association Charité Bellecour, cette course a eu un fort succès populaire et a fait parler d'elle dans toute la ville.

En complément, un village sera installé dans la rue où les commerçants proposeront la dégustation d'un plateau gourmand autour d'une grande table conviviale. L'association projette aussi d'organiser un concert place Carnot en soirée en partenariat avec les associations de commerçants du sud de Bellecour.

Le budget global prévisionnel de l'association pour l'année 2019 est de 25 000 €

Pour l'année 2019, le budget prévisionnel des animations organisées par l'association Charité Bellecour est de 10 000 €

Par délibération n° 2018/3989 du 02 juillet 2018, vous avez accordé à l'association Charité Bellecour, une subvention de 1 000 € pour l'organisation de la Course des Garçons de Café à Lyon 2^{ème}.

Je vous propose que la Ville de Lyon alloue à l'association Charité Bellecour une subvention de 2 000 € pour l'organisation de son programme d'animations.

3. Association des commerçants Quartier Auguste Comte - 2^e arrondissement : attribution d'une subvention de 4 000 € pour l'organisation d'actions d'animations et de promotion

L'association Quartier Auguste Comte, créée en 1986, regroupe une trentaine de commerçants, dans un périmètre situé entre les places Bellecour et Carnot.

Associé à l'art de vivre, le quartier Auguste Comte regroupe plus de 150 commerces, essentiellement des antiquaires, galeristes, artisans, mais aussi des décorateurs et des créateurs de mode qui donnent à ce quartier une identité forte et particulière.

Chaque année, en octobre, l'association de commerçants organise la soirée "Tapis Rouge". Cette soirée conviviale a pour vocation de faire connaître la rue et ses commerces à de nouveaux visiteurs et de fidéliser les clients lyonnais. La rue est piétonnisée pour la soirée et recouverte d'un tapis rouge, permettant ainsi la déambulation des visiteurs d'un commerce à l'autre. Chaque commerçant participant à Tapis Rouge accueille les visiteurs dans sa boutique toute la soirée.

En 2019, pour les 30 ans de Tapis rouge, le bureau de l'association a décidé de reconduire l'événement.

De plus, cette année, pour soutenir l'activité commerciale, l'association des commerçants Auguste Comte s'est coordonnée avec 3 autres associations de commerçants pour que chacune concentre ses animations à la même date en juin et créer ainsi un pôle d'attraction pour les familles. Ces dernières représentent les commerçants des secteurs suivants : rue du Plat, Charité et Victor Hugo.

Ainsi, en juin, elle organisera une braderie agrémentée d'animations destinées aux familles, rue Auguste Comte.

Le budget global prévisionnel de l'association pour l'année 2019 est de 25 000€

Le budget prévisionnel pour ce programme d'animations est de 17 000 €

Par délibération n° 2018/3989 du 02 juillet 2018, vous avez accordé à l'association Quartier Auguste Comte, une subvention de 3 000 € pour l'édition 2018 de Tapis Rouge.

Je vous propose que la Ville de Lyon alloue à l'association Quartier Auguste Comte une subvention de 4 000 € pour le programme 2019 d'animations comprenant Tapis rouge et les festivités de juin.

4. Association des commerçants de la rue Victor Hugo - « ACOR Victor Hugo » – 2^e arrondissement : attribution d'une subvention de 4 000 euros pour son programme d'animations commerciales et de promotion du quartier

L'association des commerçants de la rue Victor Hugo, « ACOR Victor Hugo », a été créée en mars 2015 afin de dynamiser commercialement la rue Victor Hugo et les rues adjacentes et d'être un interlocuteur privilégié des institutions pour tout ce qui concerne le fonctionnement du commerce et pour le projet de requalification de la rue.

La rue Victor Hugo compte un peu moins de 150 commerces. Elle est située sur un axe Nord-Sud très fréquenté, alimenté par les flux du métro et par ceux de la gare de Perrache. L'offre commerciale est hétérogène en qualité, il s'agit principalement des franchises en équipement de la personne. Le secteur est animé par un marché dynamique de producteurs sur la place Carnot et par de nombreuses terrasses.

L'association ACOR Victor Hugo compte aujourd'hui près de 70 adhérents. Elle ne dispose pas de salariés et vit essentiellement de ses adhésions. Toutes les actions sont réalisées grâce au bénévolat de ses membres actifs et aux aides ponctuelles de la Ville de Lyon.

Pour l'année 2019, le bureau de l'association souhaite développer un plan d'actions malgré les travaux de requalification de la rue Victor Hugo.

L'association souhaite mettre en place une animation majeure en juin et des animations ponctuelles en fonction des grands événements de l'année :

- Un événement en juin sous la forme d'exposition florale, d'une batucada qui se déplacera dans les parties praticables de la rue Victor Hugo, de la place Ampère et des rues adjacentes. Des jeux pour les enfants sont également prévus. Un concert sera aussi organisé place Carnot en partenariat avec les associations de commerçants du secteur sud Bellecour.

Cette action sera coordonnée avec les associations de commerçants Charité Bellecour, Auguste Comte et Le petit Bellecour qui elles même concentreront sur une date identique leurs animations.

- Des animations ponctuelles de type décorations de vitrines pour la Fête des mères, Halloween et autres fêtes.

L'association envisage également de ré-illuminer la rue Victor Hugo pour les Fêtes de fin d'année.

Le budget global prévisionnel de l'association pour l'année 2019 est de 18 000 €

Pour organiser efficacement son programme d'animations 2019, l'association sollicite l'aide financière de la Ville de Lyon à hauteur de 4 000 €

Par délibération n° 2018/3860 du 28 mai 2018, vous avez alloué à l'association ACOR Victor Hugo une subvention de 3 000 € pour son programme d'animations en 2018.

Je vous propose que la Ville de Lyon alloue à l'association Victor Hugo une subvention de 4000 € pour l'aider dans la mise en œuvre de son programme d'animations commerciales et de promotion du quartier, pour l'année 2019.

5. Association Union des Commerçants Tête d'Or (UCTO) – 6^{ème} arrondissement : attribution d'une subvention de 1 000 euros pour la mise en œuvre d'actions d'animation et de promotion du commerce de proximité dans le secteur rue Tête d'Or

Créée le 16 mai 2014, l'association union des commerçants Tête d'Or fédère 46 commerçants autour de l'organisation d'actions de promotion et d'animation du commerce des rues Tête d'Or et Tronchet à Lyon 6^{ème}.

Elle envisage d'organiser le vendredi 21 juin 2019 en soirée, un évènementiel intitulé «La guinguette des commerçants » dans le cadre de la fête de la musique.

Cette manifestation comprendra l'organisation d'un bal populaire, l'installation de jeux en bois, un spectacle de magie et la présence d'une buvette.

Des frais de communication seront aussi engagés pour permettre aux commerçants de ce secteur d'informer les habitants sur ces animations de proximité.

Le lieu central de cette manifestation se situera rue Tête d'Or.

Le budget annuel de l'association pour l'année 2019 s'élève en prévisionnel à 16 100 €

Le budget prévisionnel de l'association pour la réalisation de ce programme est de 4 700 €

Afin de soutenir et d'encourager les initiatives de l'association union des commerçants Tête d'Or pour animer et promouvoir le commerce de proximité, il est proposé que la Ville de Lyon alloue une subvention de 1 000 €

6. Association des commerçants secteur Duquesne-Belges - 6^{ème} arrondissement : attribution d'une subvention de 1 000 euros pour la mise en œuvre d'actions d'animation et de promotion du commerce de proximité dans le secteur Duquesne-Belges

Créée le 01 avril 2015 et réactivée en 2018 par un nouveau bureau, l'association des commerçants secteur Duquesne- Belges fédère 21 commerçants autour de l'organisation d'actions de promotion et d'animation du commerce des rues Duquesne et boulevard des Belges à Lyon 6^{ème}.

Elle envisage d'organiser toute l'année des animations déambulatoires sur les marchés et dans les commerces avec une mascotte qui va devenir familière auprès des habitants de ce quartier. De plus, le samedi 25 mai 2019 , l'association participera à la fête des voisins.

La gestion de cette mascotte induit des frais de communication et d'animation.

Le budget annuel de l'association pour l'année 2019 s'élève en prévisionnel à 5 990 €

Le budget prévisionnel de l'association pour la réalisation de ce programme est de 5 990 €

Afin de soutenir et d'encourager les initiatives de l'Association des Commerçants secteur Duquesne-Belges pour animer et promouvoir le commerce de proximité, il est proposé que la Ville de Lyon alloue une subvention de 1 000 €

7. Association des métiers de bouche/CGAD du Rhône - attribution d'une subvention de 2 400 € pour la mise en œuvre d'actions visant à promouvoir la Gastronomie Lyonnaise et ses métiers alimentaires lors de l'édition 2019 du Sirha

Créée en 1988, l'association des métiers de bouche/CGAD du Rhône a pour but d'organiser la promotion de la gastronomie Lyonnaise en France et à l'étranger par des expositions, des écrits et tous outils de communication modernes : cinéma, radio, télévision, presse, réseaux sociaux...

Elle valorise la qualité des produits de la région lyonnaise transformés par le savoir-faire des artisans des métiers de bouche et de la restauration.

Elle assure la promotion de ces activités lors de manifestations comme le Sirha.

A l'occasion de l'édition 2019 du Sirha, l'association a présenté chaque jour un métier et a organisé des dégustations de spécialités culinaires à destination des visiteurs professionnels

Les professionnels de l'association des métiers de bouche ont invité le public à venir découvrir leur métier, leur savoir-faire par le biais de démonstrations par des artisans et des meilleurs ouvriers de France.

Les organisations professionnelles des boulangers, des fromagers, des écaillers-poissonniers, des pâtisseries, des charcutiers-traiteurs et des bouchers ont mis en avant leurs métiers, sur les thématiques suivantes :

- Enseigner/Guider : éclairer sur les différentes offres de produits et label ;
- Green : la culture bio et le bien-être animal, sont au cœur des nouvelles tendances de consommation. Le public a pu découvrir comment les artisans commerçants s'adaptent et se mobilisent sur ce sujet ;
- Geste du MOF : les gestes ancestraux, qui ont fait la renommée de la cuisine française ;
- Locavorisme : fournisseurs-Agriculteurs et Chefs ont valorisé et expliqué l'importance de leur travail dans la qualité des produits et l'avantage pour l'environnement de consommer localement ;
- Ré-inventer : nouvelles recettes ou classiques revisités ou l'art de moderniser la cuisine.

Le budget annuel prévisionnel de l'association des métiers de bouche pour 2019 est de 43 116 € Le budget de cette action s'élève à 25 484 €

Afin de soutenir et d'encourager les initiatives de l'Association des métiers de bouche/CGAD du Rhône pour promouvoir la gastronomie Lyonnaise et les métiers alimentaires, il est proposé que la Ville de Lyon alloue une subvention de 2 400 € pour les animations organisées à l'occasion de l'édition 2019 du Sirha.

Vu l'avis du Conseil des 2^e, 6^e et 7^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission relations internationales - économie - commerce et artisanat - tourisme ;

DELIBERE

- 1- Les subventions ci-dessous, pour un montant total de 15 900 € sont allouées aux associations de commerçants et producteurs précités pour la réalisation d'actions d'animation commerciale sur le territoire de la ville de Lyon :

Arrts	Nom de l'association	Adresse du siège de l'association	Objet de l'action	Montant proposé en euros
2e	Association Le Petit Bellecour	30, rue du Plat 69002 Lyon	Programme d'animations et de promotion du commerce	1 500
2e	Association Charité Bellecour	68, rue de la Charité, 69002 Lyon	Programme d'animations et de promotion du commerce	2 000
2e	Association des commerçants Quartier Auguste Comte	33, rue Auguste Comte, 69002 Lyon	Programme d'animations et de promotion du commerce	4 000
2e	Association des commerçants de la rue Victor Hugo - « ACOR Victor Hugo »	2 rue d'Enghien 69002 Lyon	Programme d'animations et de promotion du commerce	4 000
6e	Association UCTO	33, rue Bossuet, 69006 Lyon	La guinguette des commerçants	1 000
6e	Association Duquesne	33, rue Bossuet, 69006 Lyon	Programme d'animations et de promotion du commerce local.	1 000
7e	Association des métiers de bouche	Les jardins d'Entreprise Bât E, 213 rue de Gerland 69007 Lyon	Promotion de la gastronomie Lyonnaise et des métiers de bouche Sirha 2019	2 400
TOTAL				15 900

- 2- Les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours sur la ligne de crédit 51977, programme ANIMATIONS, opération VALOCIAL, nature comptable 6574, fonction 94, chapitre 65.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Fouziya BOUZERDA